



Dossier de surendettement et loi borloo

Par **sandra68**, le **19/12/2011** à **18:38**

Bonjour,

j ai déposé un dossier de surendettement en 2006 il a été gelé plusieurs fois car je n etai pas solvable !! actuellement je suis aussi sans emploi et mon conjoint touche le chômage encore pour 3 mois environ et nous avons 3 enfants !! la gelée est fini je dois donc refaire un dossier mais je ne suis toujours pas solvable et entre temps pendant la gelée j ai réglée a peu pres pour 2000 euros de dettes et il doit me rester 4000 euros de dette !! pourai je faire une demande en demandant a beneficier de la loi borloo ? j ai également une autre question au temps ou j ai cumuler mes dettes j etai seul je n avai pas de conjoint et j elevai seule ma fille j etai tres naive et tres vulnérable un commercant demarcheur est venu chez moi et ma tellement endormi pour me faire acheter un osmoseur qui valait 1690 euros a credit et je l ai pris alors qu il ne me servait a rien !! maintenant j ai cette dette a devoir remboursé en plus des autres j ai surtout été victime d un abus de faiblesse je pense !! pourriez vous m aider dans les demarches que je dois effectuer pour mon dossier de surendettement !!

cordialement,

sandra

Par **pat76**, le **20/12/2011** à **17:09**

Bonjour

En ce qui concerne la vente après le démarchage à domicile, je crain qu'il n'y ait prescription

pour réclamer.

selon l'article 2224 du Code Civil vous avez 5 ans pour faire une action en justice à compter de la date ou l'acte irrégulier a été passé.

A quelle date exacte avez-vous signé le contrat avec le démarcheur?

Vous avez encore l'exemplaire du contrat?